

### Article 31 du Règlement

ne pourra pas endurer beaucoup d'autres accès machistes de la part du premier ministre.

\* \* \*

### LE NCSM PROTECTEUR

**M. John E. Cole (York—Simcoe):** Je tiens à vous informer, vous, monsieur le Président, et les députés d'une initiative qu'ont prise le conseil et les habitants de la petite ville de Newmarket, ma ville natale.

La ville a décidé «d'adopter» le *NCSM Protecteur* qui est en mission au Moyen-Orient et d'envoyer des lettres, des revues et des journaux aux membres de son équipage en témoignage d'intérêt.

Les marins aiment à lire des lettres du Canada dans leur temps libre et il importe pour leur moral que des Canadiens prennent le temps de leur manifester de l'intérêt.

Je sais que les habitants de Newmarket vont appuyer ce projet et je mets d'autres localités et tous les Canadiens au défi de prendre le temps d'écrire à ces jeunes gens et à ces jeunes femmes pour leur dire qu'ils ne les oublient pas et que leurs vœux les accompagnent.

En ces temps incertains, le soutien certain des citoyens de Newmarket et de tous les Canadiens est apprécié et est très important pour ceux qui servent outremer.

\* \* \*

### LES ATELIERS DU CP À WESTIN

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Monsieur le Président, un député à la Chambre des communes a récemment soulevé la question de la santé et de la sécurité au travail aux ateliers du CN à Transcona. Il parlait de la présence d'amiante dans la centrale électrique.

Je voudrais soulever une autre question similaire. Les conditions auxquelles sont exposés les employés des ateliers du CP à Westin sont dangereuses et à tout le moins potentiellement nocives.

Des employés ont été récemment chargés de démonter une chaudière isolée avec des bandes d'amiante. Ces employés ont été exposés à de la poussière d'amiante durant trois semaines en avril dernier. Dans les deux situations, la direction était irresponsable.

De plus, le 16 octobre 1990, un agent de la sécurité a inspecté le site de Westin en vertu du paragraphe 145(1) du Code du travail du Canada et a constaté qu'il y avait eu des infractions. Je les résume ainsi: aucune affiche n'informait les employés de l'isolation à l'amiante dans le

réchauffeur; les matériaux des chaudières à base d'amiante n'étaient pas identifiés; les employés n'avaient pas reçu l'information, l'instruction, la formation et la surveillance nécessaires pour assurer leur santé et leur sécurité au travail. On n'avait pas évalué le danger que représentait l'amiante sur les lieux de travail. Le gouvernement doit prendre la responsabilité de veiller à ce que le lieu de travail de tous les employés soit sûr et exempt de danger pour la santé.

[Français]

Le gouvernement doit s'assurer que la santé et la sécurité de tous les employés, que ce soit dans leur lieu de travail ou ailleurs, soit une préoccupation et une priorité.

\* \* \*

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur du Canada a annoncé que le droit à l'exportation, imposé sur certains produits de bois d'oeuvre vendus par le Québec sur le marché américain, sera réduit de 8 p. 100 à 6,2 p. 100 à compter de maintenant et que ce droit sera ramené à 3,1 p. 100 le 1<sup>er</sup> novembre 1991 puis à 3 p. 100 un an après, et ce jusqu'au 31 octobre 1994.

Cette décision, prise le 31 octobre 1990 par des hauts fonctionnaires du gouvernement du Québec, d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, et des États-Unis, découle du memorandum d'entente conclu en décembre 1986 entre le Canada et les États-Unis. Les réductions dont il a été convenu sont fonction de la valeur des mesures de remplacement adoptées par le Québec.

L'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec a réagi favorablement à cette annonce et c'est une excellente nouvelle, monsieur le Président, pour l'Abitibi—Témiscamingue.

\* \* \*

[Traduction]

### L'ÉCONOMIE

**M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence):** Monsieur le Président, Jimmy Swaggart doit se sentir fier. Sa pénitence publique, forme moderne de l'autoflagellation et de l'humiliation publique sans la toile de jute et la cendre, dans l'espoir, bien sûr, d'expier ses péchés, est maintenant devenue un modèle pour les chefs politiques, ceux qui refusent et sont incapables de redresser les torts qu'ils infligent aux citoyens sans la moindre méfiance.